

COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE ?

1• J'appelle la plateforme téléphonique d'Esterra au 03 20 84 88 65 (taper 2) (appel gratuit). J'échange avec l'opérateur sur le contenu, le volume et les conditions de présentation de mes encombrants, qui doit être inférieur à 3 m³.

2• Une date de passage est fixée dans un délai de 2 mois maximum.

3• 48h avant le rendez-vous, je reçois un SMS de rappel.

4• Je sors mes encombrants devant mon domicile la veille du rendez-vous ou le matin même avant 7h.

QUELS SONT LES DÉCHETS AUTORISÉS ?

Tous les gros objets, dans la limite des contraintes techniques de collecte, sont acceptés : literie, mobilier, sanitaire, porte... Des objets supplémentaires sont acceptés : les déchets électriques et électroniques volumineux comme une machine à laver, un frigo, un cumulus...

La liste complète des encombrants autorisés est disponible sur pevelecarembault.fr

Pensez aux déchetteries :



FOIRE AUX QUESTIONS ?

Peut-on faire appel à ce service plusieurs fois par an ?

Non. Chaque foyer a droit à 1 rendez-vous/an.

Ce service sur rendez-vous est-il gratuit ?

Oui. Le service est gratuit pour tous les foyers.

J'habite un immeuble de plus de 10 logements. Est-ce que je peux faire appel à ce service ?

Non. Pour ces habitats collectifs, 2 collectes, à dates fixes, sont prévues par an. Contactez votre bailleur pour les connaître.

PENSEZ AUX DÉCHETTERIES

Les encombrants peuvent être apportés dans les déchetteries de Genech, Orchies et Thumeries, toute l'année. N'oubliez pas de vous munir de votre carte Pass'déchetteries

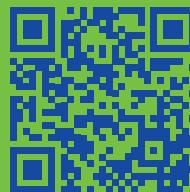
Les habitants d'Attiches, Avelin, Camphin-en-Carembault, Chemy, Ennevelin, Herrin, Gondécourt et Phalempin peuvent également se rendre dans les déchetteries d'Annœullin et Seclin (après avoir demandé une carte d'accès à la MEL).

Les horaires d'ouverture des déchetteries sont à retrouver sur pevelecarembault.fr

COLLECTE DES EMCOMBRANTS

SUR RENDEZ-VOUS

RÉDUIRE
PRENONS
NOS DÉCHETS TRIER
RECYCLER **EN MAIN**
COMPOSTER



Infos sur
pevelecarembault.fr



**Pévèle
Carembault**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES